

La lettre.masfip

NUMÉRO 12

FEVRIER 2026

ÉDITO

En 2026, la MASFIP fait évoluer son offre d'action sociale



Vous avez été invités en 2025 à choisir votre complémentaire santé et votre mutuelle d'action sociale. A cette occasion, vous avez fait le choix de maintenir votre adhésion auprès de la Mgéfi pour l'une et de la MASFIP pour l'autre. Votre confiance et votre engagement nous sont chers et nous vous en remercions sincèrement !

2026 apportera pour la mutuelle son lot de nouveautés et sera placée sous le signe de la simplicité.

Une simplicité administrative, avec une offre plus compacte, plus lisible et toujours la possibilité de joindre un conseiller mutualiste via le numéro de téléphone unique pour répondre à toutes vos demandes. Et très prochainement, la possibilité de constituer vos demandes en tout numérique !

Retrouvez plus en détail toutes nos nouveautés dans ce 12ème numéro de la *lettre.masfip*.

FRAGILITÉS FINANCIÈRES

Une approche repensée des aléas de la vie



Un sinistre, un accident de la vie, un divorce, des violences conjugales... Ces événements peuvent aisément faire basculer un budget pourtant bien tenu, dans une situation de fragilité financière. D'autant plus quand les difficultés ont tendance à s'accumuler.

A titre d'exemple en 2025, 43 % des adhérents suivis par notre partenaire CRESUS* ont été confrontés à un accident de la vie. C'est la première cause de fragilité des accompagnés, pouvant déboucher sur des impayés divers, un taux d'endettement inconfortable, voire même des situations de surendettement.

Afin de mieux prendre en considération, dans leurs diversités, les problématiques de nos adhérents et dans une logique de simplification, toutes nos allocations "aléas de la vie" sont désormais regroupées sous le chapitre « Fragilités financières ».

Une allocation plus souple pour s'adapter à l'évolution de notre société : selon l'observatoire de la Banque de France, ce sont désormais 4,6 millions de personnes qui ont été identifiées comme fragiles financièrement en décembre 2024, soit + 97,6 % par rapport à 2015.

Un contexte sociétal et des parcours de vie complexes qui méritent une attention particulière de la mutuelle et des réponses adaptées.

*Association reconnue d'utilité publique pour son rôle d'accompagnement des personnes en difficulté financière.

SANTÉ

Deux nouvelles allocations pour lutter contre le renoncement aux soins



En 2026, la MASFIP enrichit son offre avec deux nouvelles allocations santé :

- Consultations et médecines alternatives non prises en charge par l'Assurance maladie obligatoire,
- Services temporaires à la personne.

Si ces thématiques existaient déjà sous d'autres formes, la mutuelle a fait le choix de leur consacrer des allocations dédiées pour leur offrir une meilleure visibilité. Fidèle à ses valeurs et à son engagement historique, la MASFIP souhaite ainsi participer à la lutte contre le renoncement aux soins en facilitant leur accès.



En France, se sont en effet près de 4 Français sur 10 qui déclarent avoir recours aux médecines douces, principalement l'homéopathie (27 % des déclarants). Elles sont jugées efficaces par une large majorité, notamment en prévention (78 %), pour les maladies liées au stress (77 %) ou encore les affections bénignes (76 %)*. Non remboursées par la Sécurité sociale et parfois coûteuses (entre de 50 et 100€ en moyenne), ces pratiques participent pourtant à l'amélioration globale de la santé des patients.



Et parce que le soin passe aussi par le repos, une bonne alimentation et une tranquillité d'esprit, la MASFIP soutient, en complément notamment de Mgéfi Assistance, le recours aux "Services temporaires à la personne".

Courses, préparation ou portage des repas, entretien du logement... peuvent s'avérer nécessaires en cas d'immobilisation passagère, à la suite d'une hospitalisation par exemple. Permettre un retour à domicile dans de bonnes conditions et en toute sérénité c'est améliorer l'efficience de la convalescence.

* Selon l'IFOP



La lettre masfip

D'autant plus chez les personnes âgées pour qui le taux de réhospitalisation reste élevé. D'après la Haute Autorité de santé (HAS), environ ¼ de ces réhospitalisations auraient ainsi pu être évitées si le parcours de soins avait été bien organisé à la sortie.

Ainsi, que votre problématique de santé soit passagère ou plus profonde, la MASFIP est à vos côtés en cas de coup dur !

Comme pour l'ensemble des allocations de la mutuelle, chaque demande fait l'objet d'une étude personnalisée tenant compte de la situation familiale, financière et contextuelle de l'adhérent.

La lettre.e.masfip

PERTE D'AUTONOMIE & HANDICAP

Un accompagnement au plus près des besoins



La perte d'autonomie et le handicap sont des situations complexes qui nécessitent un accompagnement ajusté.

Dans cette perspective, en 2026 le dispositif de la MASFIP évolue afin de mieux prendre en compte les aides légales existantes, et ainsi contribuer à un reste à charge plus maîtrisé pour tous.

Par ailleurs, cette année la mutuelle a également souhaité mettre en lumière un pilier souvent invisible : les aidants. En France, 8 à 11 millions de personnes accompagnent régulièrement un proche en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie ou du handicap (selon l'INSEE). Un engagement essentiel, mais qui peut peser lourdement sur la santé, la vie personnelle et le parcours professionnel. À travers ses allocations Perte d'autonomie / Handicap, la MASFIP souhaite soutenir plus largement les solutions de répit pour les aidants : accueil de jour ou de nuit, hébergement temporaire, accueil familial ou relais à domicile. Autant de dispositifs étudiés pour permettre aux aidants de souffler.

Un partenariat maintenu au bénéfice des enfants en situation de handicap



En outre, la MASFIP poursuit son partenariat avec l'association « Un rêve, un sourire », afin de continuer à réaliser les rêves d'enfants en situation de handicap. Enfants et petits-enfants d'adhérents, âgés de 7 à 17 ans et rattachés fiscalement, peuvent ainsi vivre une parenthèse enchantée le temps d'une journée. Comme Yassine, cinéphile et acteur en herbe qui a rencontré Mimi Mathy le 8 octobre dernier sur le tournage de "Joséphine, Ange gardien" ou encore Zoé, cette ado amatrice de musique classique, qui s'est envolée pour l'Autriche le 8 novembre 2024 et a pu écouter André Rieu jouer du violon lors de son fabuleux concert viennois.

La lettre.e.masfip

MASFIP

Des services intacts...et de nouvelles fonctionnalités à venir



Des services préservés en ce qui concerne les problématiques de logement. Le partenariat avec MFPrécaution est en effet reconduit en 2026. Il permet à nos adhérents, futurs propriétaires ou locataires, de bénéficier d'un cautionnement locatif ou immobilier, afin de rassurer un bailleur ou d'éviter certains frais (hypothèque, mainlevée en cas de revente).

L'accès au parc de logements sociaux en région parisienne reste également ouvert à nos adhérents. Plus de détails sur le site masfip.fr.

Côté services, l'espace adhérent du site internet est en pleine évolution. Prochainement, il vous permettra :

- d'ouvrir et compléter un dossier de demande d'aide en ligne,
- de suivre l'avancement de votre dossier et transmettre des pièces complémentaires,
- de consulter et mettre à jour vos informations personnelles.

Nous ne manquerons pas de vous informer dès la mise à disposition de ces nouvelles fonctionnalités.

D'ici là, nous vous invitons à consulter régulièrement le site de la mutuelle et votre espace adhérent pour (re)découvrir l'ensemble des dispositifs d'action sociale proposés par la MASFIP.

La lettre.e.masfip

QUIZ

Questions vrai/faux - numéro 10



Bénéficiaire d'une offre santé Mgéfi Maitri / Multi / Vita / Zéni, démêlez en 5 minutes le vrai du faux à propos de votre mutuelle d'action sociale.

Je ne pourrai plus contacter la MASFIP pour m'accompagner en cas de sinistre.

Faux, un accompagnement de la MASFIP reste possible par le biais de l'allocation "fragilités financières".

Depuis la mise en place du contrat collectif obligatoire pour les agents actifs du MEFSIN, le champ d'intervention de la MASFIP est restreint.

Faux, la MASFIP continue d'accompagner ses adhérents, tout au long de leur parcours de vie, depuis la naissance avec son allocation dédiée (à solliciter dans les 3 mois) jusqu'à la perte d'autonomie.

Mère célibataire de 3 enfants, je ne pourrai plus être accompagnée par la MASFIP sur les frais liés à leur santé ou à leur éducation.

Faux, un soutien financier reste possible via une étude personnalisée de votre demande d'allocation "fragilités financières" ou "santé".

Je dois nécessairement contacter mon conseiller mutualiste au 01 80 97 91 91 pour déposer une demande d'allocation à la MASFIP.

Vrai, mais l'espace adhérent vous permettra très prochainement de constituer et de suivre votre demande en tout numérique.